

TRI + SIMPLE

A partir du 1^{er} janvier 2022, triez tous vos emballages et vos papiers.

Dans la poubelle jaune, vous mettiez déjà tous les papiers, les cartons, les cartonnettes, les briques alimentaires, les emballages en métal et les bouteilles en plastique.

Désormais, ajoutez la totalité de vos emballages en plastique et tous les petits emballages en métal.

Les emballages en verre sont, eux, toujours à déposer dans le conteneur à verre séparé.

Plus de doute pour trier !

**C'est un emballage, ou un papier ?
Je le trie !**



Gobelets

Cartons vides

Briques
alimentaires



Enveloppes, papiers,
courriers



Journaux, livres, cahiers,
catalogues, magazines...

Emballages en carton et briques alimentaires

Tous les papiers



Bouteilles, flacons et bidons

+
NOUVEAU



Canettes, conserves, bouteilles,
boîtes, sprays, barquettes ...

+
NOUVEAU



Toutes les barquettes ...



Tubes, pots, boîtes, gobelets ...



Gourdes

Capsules

Couvercles
Opércules

Bougies
chauffe-plat



Sacs, sachets, films ...



Tubes
Boîtes

Plaquettes
de médicaments

Papier
aluminium

Barquettes

Emballages en plastique

Emballages en métal



Jetez
en vrac,
pas dans
un sac.



N'empilez
pas les
emballages
les uns
dans les
autres.



Inutile de
laver !
Il suffit de
bien vider.

CITEO

En savoir +
www.ConsignesDeTri.fr

Cœur d'Yvelines

www.coeur-yvelines.fr